



# Conditions générales d'achat

## **1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales d'achat s'appliquent à toute livraison faite à ou commande passée par COVESS, à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières qui auraient été communiqués, à quelque moment que ce soit, par le fournisseur ou prestataire de service (ci-après le "Fournisseur") dans toute offre, confirmation de commande, facture ou dans tout autre document. Toute dérogation éventuelle aux présentes conditions générales d'achat exigera le consentement exprès et écrit de COVESS. Une pareille dérogation sera uniquement valable pour la seule commande ou livraison pour laquelle elle a été consentie.

En confirmant une commande ou en exécutant une livraison ou un service, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de COVESS et s'engage à s'y conformer.

## **2. Offres**

Le fournisseur est définitivement lié par le contenu de ses offres dès l'envoi de la commande par COVESS, cela même si ces offres comportent des erreurs ou fautes d'écriture qui ne pouvaient raisonnablement être découvertes au premier abord. COVESS n'est liée par ses commandes de marchandises ou services qu'après leur confirmation par écrit.

## **3. Délai de livraison**

Les délais de livraison de marchandises ou de prestations de service stipulés par COVESS constituent un élément essentiel du contrat et doivent être strictement respectés. La date de livraison des marchandises est celle à laquelle les biens commandés sont déposés à l'adresse de livraison stipulé dans le bon de commande et ceci durant les heures normales de travail.

En cas de non-respect du délai de livraison, COVESS sera autorisée à annuler la commande en sa totalité, ou à refuser les éléments de la commande délivrés tardivement. Ceci sans préjudice de son droit de réclamer des dommages et intérêts pour livraison tardive (ce qui inclut la réparation du dommage indirect, différé et/ou imprévisible).



#### **4. Livraison**

Les livraisons de marchandises seront effectuées franco à l'adresse de livraison stipulé dans le bon de commande, ce qui signifie en franchise de port, coûts de déchargement, droits, emballage, assurance et tous autres frais généralement quelconques qui pourraient affecter les biens au moment de l'envoi. Toute dérogation exigera le consentement exprès et écrit de COVESS. Les emballages sont considérés comme perdus. Toutefois s'il est expressément prévu que les emballages sont facturés à COVESS, ceux-ci seront renvoyés au fournisseur qui créditera COVESS pour leur valeur facturée.

#### **5. Plans, modèles et dessins**

Tous les plans, dessins, compositions, modèles et documents du même ordre seront restitués à COVESS lors de la livraison ou la prestation. Ils restent la propriété exclusive de COVESS et ne peuvent en aucune circonstance être partagés, transmis ou communiqués à des tiers. Ils ne peuvent également être reproduits ou utilisés à des fins autres que l'exécution de la commande.

En cas d'usage, reproduction ou transmission contraire à l'alinéa précédent, le fournisseur en sera tenu responsable jusqu'à preuve du contraire. Le préjudice minimal souffert par COVESS sera en cette circonstance évalué à 20 (vingt) pourcent de la valeur de la commande de marchandises ou de services, ceci sans préjudice pour le droit de COVESS de demander la réparation du dommage qu'elle aurait effectivement subi (ce qui inclut le dommage indirect, différé et/ou imprévisible) si le montant de celui-ci s'avérait supérieur.

#### **6. Permis**

Le fournisseur est tenu d'obtenir, à ses frais, tous permis ou autorisations nécessaires à l'exécution du service et/ou à la livraison des biens commandés et de se conformer à toutes les dispositions légales ou réglementaires applicables.

#### **7. Réception, inspection et garantie**

Les biens et le matériel sont réceptionnés par COVESS à l'adresse de livraison stipulé dans le bon de commande, sous réserve d'une inspection de conformité qui devra être menée dans un délai raisonnable (qui ne pourra en aucune circonstance être inférieur à cinq jours).

COVESS se réserve le droit de renvoyer aux frais du fournisseur sans mise en demeure au préalable ou autre intervention judiciaire, tous biens ou matériel qui ne seraient pas conformes aux caractéristiques ou spécifications stipulées dans le bon de commande ou à la qualité d'un échantillon agréé, ceci sans préjudice du droit de

22/11/22 – p. 2/3



réclamer des dommages et intérêts pour l'inexécution du contrat.

Les biens, ainsi que toutes les pièces et tous les accessoires livrés par le fournisseur sont garantis exempts de tout défaut de matière, de tous vices de construction, de fonctionnement ou de montage et, d'une manière générale, de tous vices cachés. Une garantie de la même portée est fournie quant aux services à prester.

Le fournisseur garantit en outre que les biens livrés et/ou services prestés satisfont à toutes les prescriptions légales, réglementaires et administratives (notamment celles relatives à la qualité, l'environnement, la sécurité et la santé publique), et que leur mise sur le marché ne constitue pas de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle détenus par des tiers. Le fournisseur indemnisera COVESS pour tous dommages, coûts et pertes (en ce compris les dommages, coûts et pertes indirects, différés et/ou imprévisibles) qu'elle souffrirait suite au non-respect des garanties susmentionnées ou de l'inexécution de toute disposition légale, administrative et/ou contractuelle. En outre, le fournisseur tiendra COVESS indemne de toutes poursuites, judiciaires ou autres, qui découleraient de ces mêmes manquements.

#### **8. Facturation et paiement**

Les factures sont payables trente (30) jours fin de mois de la réception de la facture à l'adresse de facturation stipulée dans le bon de commande, sauf dérogation expresse et écrite de la part de COVESS et, en toute hypothèse, seulement à condition que les marchandises livrées et/ou services prestés aient été réceptionnés et inspectés.

#### **9. Transfert des risques**

Les risques sont transférés au moment de la livraison.

#### **10. Divisibilité**

Si l'une des clauses des présentes conditions générales était déclaré nulle, cette nullité ne pourrait affecter la validité des autres clauses.

#### **11. Compétence et loi applicable**

Tous les accords conclus avec le fournisseur sont régis par la loi belge. Tous les litiges ressortiront à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.